

Procès-verbal de la cérémonie du 6 décembre 2018 de descellement de l'ensemble des urnes du BVEC public de l'Académie de Poitiers pour les élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre 2018

Les membres et les délégués de listes titulaires et suppléants du BVEC public, ont été réunis le 6 décembre 2018 à 16h30 afin de constater la clôture du scrutin, de prendre connaissance des remarques émises par les organisations syndicales sur l'ensemble du processus électoral et de procéder au descellement de l'ensemble des urnes du BVEC public et aux dépouillements de tous ses scrutins.

A 16h57, annonce est faite de la prochaine fermeture du vote.

Une tentative de connexion est réalisée à 17h05, elle est bien impossible car il n'y a plus accès au bouton « je vote ».

Les taux de participation provisoires sont annoncés par Mme la Secrétaire générale adjointe-Directrice des Ressources Humaines qui précise que ces derniers peuvent encore changer du fait de la demi-heure de latence qui permet aux électeurs connectés avant 17h00 de terminer leur vote.

A 17h35, les taux de participation définitifs sont annoncés par Mme la Secrétaire générale adjointe Directrice des Ressources Humaines.

Les taux de participation provisoires et définitifs sont annexés au présent procès-verbal.

La présidente de séance, Mme la Secrétaire générale adjointe-Directrice des Ressources Humaines, demande si les organisations syndicales souhaitent faire des déclarations préalables.

- Mme Magali ESPINASSE au titre de la FSU – CGT Educ'action, lit une déclaration préalable annexée au présent PV.
- M. Romain DELAPORTE, au titre de SUD Education lit une déclaration préalable annexée au présent PV ;
- M. Christian LABARBE, au titre du SGEN-CFDT lit une déclaration préalable annexée au présent PV.
- M. Gilles MORIN, au titre de la FNEC-FP-FO lit une déclaration préalable annexée au présent PV.
- M. Jean-François ROLAND, au titre de l'UNSA lit une déclaration préalable annexée au présent PV.

A partir de 20h20 suite au « feu vert » national pour le lot 2, le dépouillement est opéré et les différents scrutins sont vérifiés les uns après les autres et les résultats proclamés à haute voix.

Les PV de BVE, accompagnés des PV de calculs de la solution de vote et du tableur de vérification fourni par le ministère, sont signés.

Est enfin signé le PV du BVEC public.

La séance (BVEC privé et BVEC public) est levée à 23 heures 55.

Fait à Poitiers, le

07 NOV. 2018

Armel de la Bourdonnaye

Recteur de l'académie de Poitiers
Chancelier des universités